



Rapport financier semestriel

Comptes consolidés au 30 juin 2024

40 Boulevard Henri Sellier – France

www.CYBERGUN.com

1 Table des matières

1	Table des matières	2
2	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	4
2.1	Bilan consolidé	4
2.2	Compte de résultat consolidé	5
2.3	Tableau des flux de trésorerie	6
2.4	Tableau de variation des capitaux	7
2.5	Faits marquants de la période	8
2.5.1	Financement du Groupe : mise en place d'un emprunt obligataire	8
2.5.2	Financement du Groupe : suivi du programme ORA BSA & Fiducie	9
2.5.3	Opération sur le capital social	10
2.5.4	Opportunité de valorisation et de cession de tout ou partie du pôle civil.....	10
2.5.5	Impact de la crise russo-ukrainienne sur l'activité de la société.....	10
2.6	Evènements post – clôture	11
2.6.1	Financement du Groupe : Suivi des programmes de financement.....	11
2.6.2	CYBERGUN retient l'offre d'EVIKE pour la cession de son pôle civil.....	11
3	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	12
3.1	Principes et méthodes comptables.....	12
3.1.1	Changement de méthode ou de présentation	12
3.1.2	Référentiel et méthodes comptables.....	12
3.1.3	Base d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés	13
3.1.4	Périmètre de consolidation	13
3.1.5	Ecart d'acquisition	15
3.1.6	Immobilisations incorporelles	16
3.1.7	Immobilisations corporelles	18
3.1.8	Immobilisations financières.....	18
3.1.9	Contrats de location	18
3.1.10	Stocks	19
3.1.11	Clients et comptes rattachés.....	19
3.1.12	Trésorerie et équivalents de trésorerie	19
3.1.13	Capitaux propres	20
3.1.14	Provisions pour risques et charges.....	20
3.1.15	Engagements de retraite.....	20
3.1.16	Emprunts et Dettes financières.....	21

3.1.17	Dettes d'exploitation.....	21
3.1.18	Impôts différés	21
3.1.19	Chiffre d'affaires consolidé	22
3.1.20	Résultat par action	22
3.1.21	Comptabilisation des intérêts minoritaires.....	22
3.2	Gestion du risque financier	23
3.2.1	Risque de crédit	23
3.2.2	Risque de liquidité	23
3.2.3	Risque de marche	24
3.2.4	Risque de change.....	24
3.2.5	Risques liés à la guerre en Ukraine.....	24
3.2.6	Risque de dilution	25
3.3	Notes aux états financiers consolidés.....	26
3.3.1	Immobilisations incorporelles	26
3.3.2	Ecart d'acquisition	26
3.3.3	Immobilisations corporelles	27
3.3.4	Immobilisations financières.....	27
3.3.5	Stock et en-cours	28
3.3.6	Créances clients et comptes rattachés.....	28
3.3.7	Autres créances d'exploitation.....	29
3.4.1	Capitaux Propres.....	29
3.4.2	Autres fonds propres et emprunts et dettes financières	30
3.5.1	Chiffre d'affaires et marge brute.....	32
3.5.2	Services extérieurs et autres services extérieurs	32
3.5.3	Charges de personnel	33
3.5.4	Autres produits et charges d'exploitation	33
3.5.5	Dotations aux amortissements et provisions.....	34
3.5.6	Résultat Financier	35
3.5.7	Résultat exceptionnel.....	35
4	RAPPORT D'ACTIVITE.....	37
5	ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION.....	39
6	DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL.....	40

2 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2.1 Bilan consolidé

En milliers d'euros	Note	30/06/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	3.3.1	4 294	4 246
Ecart d'acquisition	3.3.2	4 084	4 084
Immobilisations corporelles	3.3.3	5 111	5 738
Immobilisations financières	3.3.4	4 374	3 985
Titres mis en équivalence	3.3.4	(0)	0
Total Actif immobilisé		17 864	18 053
Stocks et en-cours	3.3.5	19 842	22 769
Clients et comptes rattachés	3.3.6	3 784	5 056
Autres créances et comptes de régularisation (2)	3.3.7	9 987	10 430
Disponibilités et équivalents de trésorerie		1 528	1 711
Total Actif circulant		35 140	39 966
Total de l'actif		53 004	58 018
En milliers d'euros	Note	30/06/2024	31/12/2023
Capital (1)	3.4.1	1 228	7 199
Primes	3.4.1	26 605	26 706
Réserves	3.4.1	(12 122)	(5 221)
Résultat Net part du groupe	3.4.1	(4 619)	(14 611)
Réserves de conversion	3.4.1	1 795	2 024
Total Capitaux propres - part du groupe		12 888	16 096
Capitaux propres parts minoritaires	3.4.1	1 062	2 502
Total - Capitaux propres	3.4.1	13 950	18 597
Autres fonds propres	3.4.2	712	112
Total - Autres fonds propres		712	112
Provision pour risques et charges	3.4.3	2 240	2 189
Total - Provision pour risques et charges		2 240	2 189
Emprunts et dettes financières	3.4.2	8 627	9 063
Dettes financières crédit-bail	3.4.2	1 479	1 830
Fournisseurs et comptes rattachés	3.4.4	8 581	9 538
Autres dettes et comptes de régularisation (3)	3.4.5	17 415	16 690
Total des dettes		36 102	37 120
Total du passif		53 004	58 018

2.2 Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Note	30/06/2024	30/06/2023
Chiffre d'affaires	3.5.1	23 974	28 294
Autres produits d'exploitation	3.5.4	(203)	(49)
Achats consommés	3.5.1	(15 366)	(16 870)
Services extérieurs	3.5.2	(1 810)	(1 765)
Autres services extérieurs	3.5.2	(2 307)	(2 197)
Charges de personnel	3.5.3	(8 228)	(7 817)
Autres charges d'exploitation	3.5.4	(428)	(477)
Impôts et taxes		(236)	(250)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	3.5.5	(568)	(868)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(5 172)	(1 999)
Dot. aux amort. et dépr. des écarts d'acquisition		-	-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(5 172)	(1 999)
Produits financiers	3.5.6	202	1 689
Charges financières	3.5.6	(902)	(1 688)
Résultat financier		(701)	0
Résultat courant des entreprises intégrées		(5 873)	(1 998)
Produits exceptionnels	3.5.7	30	64
Charges exceptionnelles	3.5.7	(394)	(460)
Résultat exceptionnel		(364)	(395)
Résultat avant impôt		(6 237)	(2 394)
Impôts sur les résultats		(6)	244
Résultat net des entreprises intégrées		(6 243)	(2 150)
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		179	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		(6 063)	(2 150)
		<i>Résultat net part du groupe</i>	<i>(2 042)</i>
		<i>Résultat net revenant aux intérêts minoritaires</i>	<i>(107)</i>

2.3 Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	30/06/2024
Résultat net des entreprises intégrées	(6 243)
Amortissements	666
Dépréciations et provisions	190
Variation des impôts différés	22
Plus-values de cession	-
Autres	-
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	878
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	(5 365)
Incidence de la variation nette des stocks et en-cours	2 928
Incidence de la variation nette des clients et comptes rattachés	1 209
Incidence de la variation nette des autres débiteurs	(499)
Incidence de la variation des fournisseurs et comptes rattachés	(653)
Incidence de la variation des autres créditeurs	1 638
Variation du besoin en fonds de roulement	4 181
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(1 183)
Acquisition d'immobilisations	(79)
Cession d'immobilisations	-
Variation nette des actifs financiers non courants décaissés	(307)
Incidence des variations de périmètre	(31)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	(418)
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-
Dividendes versés aux minoritaires	-
Augmentation de capital en numéraire	1 663
Réduction de capital en numéraire	-
Emissions d'emprunts	965
Remboursement d'emprunts	(5 561)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financements	1 270
Incidences des variations de taux de change	(56)
Variation de trésorerie	(387)
Trésorerie active	1 711
Concours bancaires	108
Trésorerie à l'ouverture	1 603
Trésorerie active	1 528
Concours bancaires	312
Trésorerie à la clôture	1 216

NB : Trésorerie nette = Trésorerie et équivalent de trésorerie – concours bancaires courants

2.4 Tableau de variation des capitaux

	Capital	Primes	Réserves	Réserves de conversion	Résultat Net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres parts minoritaires	Capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2023	7 199	26 706	(5 221)	2 024	(14 611)	16 096	2 502	18 597
Entrée de périmètre						-		-
Subvention d'investissement						-		-
Exercice de BSA 2022	1	6				6		6
Augmentation par exercice de BSA E avec prix d'exercice > nominal	120	251				371		371
Augmentation par exercice de BSA E avec prix d'exercice < nominal	730	(494)				235		235
Conversion ORA Yorkville Advisory II avec prix d'exercice > nominal	341	459				800		800
Conversion ORA Yorkville Advisory II avec prix d'exercice < nominal	572	(322)				250		250
Réduction de capital du 26 02 2024	(7 734)		7 734			-		-
Résultat net de la période					(4 619)	(4 619)	(1 444)	(6 063)
Affectation de résultat N-1 (*)			(14 611)		14 611	-		-
Ecart de conversion				(228)		(228)	(8)	(237)
Autres opérations			(24)			(24)	13	(10)
Capitaux propres au 30/06/2024	1 229	26 605	(12 122)	1 795	(4 619)	12 888	1 061	13 950

(*) Dans l'attente de l'AG d'approbation des comptes 2023 n'ayant pas eu lieu à la date de publication du rapport, le résultat net 2023 a été affecté en réserve indisponible.

NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux

Les capitaux propres part du groupe diminuent de 3 208K€ sur le semestre, cette variation est à mettre en relation avec :

- 1 663 K€ d'augmentation de capital en lien avec de exercices de BSA ou des conversion d'ORA ;
- L'impact du résultat net part du Groupe déficitaire de la période pour 4 619 K€
- 252 K€ d'autres opérations diverses dont 228 k€ aux titres des impacts réserves sur écarts de conversion.

La QP de capitaux propres des intérêts minoritaires est principalement impactée par le résultat net déficitaire de 1 444 K€.

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour le premier semestre de l'exercice 2024 soit une période de 6 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024.

Les comptes du premier semestre 2024, qui dégagent une perte de 6 063 172 euros, ont été arrêtés le 31 octobre 2024 par la Gérance. Le bilan, le compte de résultat et les notes annexes sont présentés en Euros sauf mention contraire.

2.5 Faits marquants de la période

2.5.1 Financement du Groupe : mise en place d'un emprunt obligataire

CYBERGUN a conclu, le 27 février 2024, un accord avec le fonds d'investissement YA II PN, LTD, représenté par la société de gestion Yorkville Advisors Global, LP pour la mise en place d'une émission d'Obligations Remboursables en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles (« ORNAN ») d'un montant nominal brut maximum de 2,2 M€, à émettre en 3 tranches d'une valeur nominale de 1,1 M€ pour la première tranche et de 0.55 M€ pour chacune des deuxièmes et troisièmes tranches.

Cette opération doit permettre de finaliser la mise en adéquation des PGE avec le rythme actuel de déploiement des activités, ainsi que le financement du fonds de roulement des activités militaires.

Les principales modalités de ce financement sont les suivantes :

- Engagement de l'Investisseur portant sur un montant brut nominal maximum de 2,2 M€, correspondant à un produit net maximum de 1,98 M€ ;
- Emission à titre gratuit au profit de l'Investisseur de 110 Bons d'Emission pouvant donner lieu à l'émission, sur exercice, d'un nombre maximal de 110 ORNAN d'une valeur nominale de 10 000 € chacune. En outre, l'Investisseur a souscrit à une première émission de 110 ORNAN d'une valeur nominale de 10 000 € chacune pour un montant nominal brut de souscription de 1,1 M€ à la signature du Contrat ;
- Le prix de souscription des ORNAN est fixé à 95% de la valeur nominale des ORNAN, soit 9 500 EUR pour chaque ORNAN ;
- LES ORNAN ont une maturité de 12 mois et ne produisent pas d'intérêts ;
- Le nombre d'actions nouvelles à émettre par CYBERGUN lors de la conversion d'une ou plusieurs ORNAN correspond au montant nominal total des ORNAN dont la conversion est demandée divisé par le « Prix de Conversion » applicable (tel que défini ci-dessous). Les ORNAN seront converties selon la parité de conversion déterminée par la formule suivante : $N = V_n / P$, où :
 - (i) « N » est le nombre d'actions résultant de la conversion d'une ORNAN attribuables au porteur d'ORNAN,
 - (ii) « V_n » est la valeur nominale d'une ORNAN, soit 10.000 euros,

- (iii) « P » est le Prix de Conversion d'une ORNAN, soit 90% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action (tel que publié par Bloomberg) pendant une période de quinze (15) jours de bourse précédant immédiatement la date de la notification de conversion d'une ORNAN par l'Investisseur après exclusion des jours de bourse pendant lesquels l'Investisseur a vendu des actions de la Société.
- Le Prix de Conversion des ORNAN sera arrondi (i) à la deuxième décimale inférieure si le résultat qui précède est supérieur ou égal à 0,01, (ii) à la troisième décimale inférieure si le résultat qui précède est inférieur à 0,01 et supérieur ou égal à 0,001, ou (iii) à la quatrième décimale inférieure si le résultat qui précède est inférieur à 0,001 ;
- Lors de la conversion d'ORNAN, la Société aura le droit, à sa seule discrétion, de remettre au porteur d'ORNAN considéré :(1) le nombre d'actions nouvelles correspondant (calculé tel que décrit ci-dessus), (2) un montant en espèces ou (3) un montant en espèces et des actions nouvelles. Si la Société choisit d'attribuer un montant en espèces, celui-ci sera égal à : $M = (V_n / P) * C$, où :
 - (i) « M » est le montant en espèces payable au porteur d'ORNAN,
 - (ii) « V_n » est la valeur nominale d'une ORNAN, soit 10.000 euros,
 - (iii) « P » est le Prix de Conversion d'une ORNAN, tel que défini ci-dessus,
 - (iv) « C » est le cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action CYBERGUN à la date de conversion ;
- Une commission correspondant à 5% du montant nominal total des ORNAN émises dans le cadre d'une Tranche sera due par la Société à l'Investisseur, étant précisé que le montant de ladite commission sera déduit du prix de souscription global des ORNAN de ladite Tranche ;
- Par ailleurs, le contrat de financement ne prévoit aucune pénalité ou commission complémentaire en cas de Prix de Conversion qui deviendrait inférieur à la valeur nominale de l'action de la Société.

Jusqu'au 24 juin 2024 (date de fin de la période de souscription des ORNAN), ce programme de financement s'est traduit par l'émission de 165 ORNAN représentant un financement de 1 650K€.

Les conversions de ces ORNAN intervenues au cours du 1^{er} semestre ont entraîné la création de 913 139 073 actions nouvelles, venant renforcer les fonds propres du Groupe pour un montant de 1 050 K€. Au 30 juin 2024, le solde des ORNAN restant à convertir s'élève à 1 150 K€

2.5.2 Financement du Groupe : suivi du programme ORA BSA & Fiducie

Depuis le 1er janvier 2024, les exercices de BSA E par la Fiducie ont permis l'équitization de 604 K€ de crédit vendeur renforçant d'autant les capitaux propres du Groupe et ont donné lieu à l'émission de 243 228 185 actions.

En complément de cela, la répartition du produit de cession des actions obtenues sur exercice des BSA E ont permis au cours du 1^{er} semestre 2024 de bénéficier de 2 opérations de souscriptions d'Obligations Simples (*janvier 2024 et avril 2024*) pour un montant global de 530 K€.

Au 30 juin 2024, le processus d'équitization par exercice de BSA E a converti depuis son initiation, un montant nominal de 2 283 K€ de crédit vendeur et a généré la création de 269 038 445 actions. L'endettement de la société vis-à-vis de la Fiducie s'élève à 5.760 K€.

2.5.3 Opération sur le capital social

En mars 2024, sur la base de la 4e résolution adoptée par l'assemblée générale du 21 mars 2024, la gérance de CYBERGUN a décidé de procéder à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions.

La valeur nominale des actions a ainsi été réduite de 0,10 € à 0,001 € et le capital composé de 78 123 954 actions, a, quant à lui, été ramené de 7 812 395,40 € à 78 123,954 €.

2.5.4 Opportunité de valorisation et de cession de tout ou partie du pôle civil

Dans l'objectif de participer au mouvement de consolidation du secteur de l'airsoft civil et d'ainsi faire émerger un acteur disposant de la taille critique pour engager de vastes économies d'échelle, la Société, à la suite de la réception de plusieurs marques d'intérêts a décidé d'étudier l'opportunité de se rapprocher d'un partenaire pour permettre à cette activité de poursuivre un chemin de croissance rentable dans la durée.

Fin avril 2024, la Société a ainsi annoncé l'obtention d'une première lettre d'intention venant valoriser les principaux actifs corporels (stock) et incorporels (licences) du pôle Civil pour plus de 10M€. Le Groupe a fait le choix de ne pas signer d'accord d'exclusivité à ce stade afin de se donner la liberté de poursuivre les discussions avec d'autres acquéreurs potentiels et a ainsi reçu deux lettres d'intention supplémentaires, venant placer le Groupe dans une position favorable pour négocier avec les différents acquéreurs potentiels les meilleures conditions possibles dans l'intérêt de toutes les parties prenantes.

Le produit de cession de ces actifs devrait ainsi permettre de soutenir le plan de développement du pôle Militaire et Chasse du Groupe.

2.5.5 Impact de la crise russo-ukrainienne sur l'activité de la société

Le groupe demeure particulièrement attentif aux conséquences de la crise russo-ukrainienne sur le marché Européen. Cette vigilance s'applique sur les transactions monétaires avec d'éventuelles contreparties commerciales russes, compte tenu des sanctions internationales frappant en particulier un certain nombre de banques russes. En date d'arrêté des comptes le Groupe n'a pas identifié de transactions avec des contreparties commerciales russes.

Dans ces circonstances potentiellement très évolutives, le Groupe demeure mobilisé pour analyser sans délai les conséquences induites sur ses états financiers.

2.6 Evènements post – clôture

2.6.1 Financement du Groupe : Suivi des programmes de financement

Programme de financement ORNAN YORKVILLE

Postérieurement au 30 juin 2024, les conversions d'ORNAN ont donné lieu à la création 4 976 190 475 actions et ont permis de renforcer les fonds propres de la société pour un montant de 600 K€

Sur l'exercice 2024, le financement en ORNAN aura au total donné lieu à la création de 5 889 329 548 actions et aura permis de renforcer les fonds propres de la société pour un montant de 1 650 K€.

Programme de financement ORA BSA & Fiducie

Postérieurement au 30 juin 2024, le programme de financement ORA BSA & Fiducie a donné lieu à la création 947 027 200 actions et ont permis de renforcer les fonds propres de la société pour un montant de 130 K€

Depuis son initiation et à la date de publication de ce rapport, le programme de financement ORA BSA & Fiducie a donné lieu à la création de 1 216 073 977 actions et aura permis de renforcer les fonds propres de 2 414 K€.

2.6.2 CYBERGUN retient l'offre d'EVIKE pour la cession de son pôle civil

Dans la continuité des marques d'intérêts reçues par le Groupe au cours du 1 semestre 2024 concernant son pôle civil, un accord a été signé avec le partenaire EVIKE au cours du mois de septembre 2024.

L'accord porte notamment sur la cession du stock de produits civils et des droits de propriété intellectuelle associés. La transaction totale pourrait atteindre 9,3 millions d'euros, répartis sur plusieurs années dont 2,8 millions attendus en 2024, 4,1 millions en 2025, et le solde sur deux ans.

Le Groupe conserve à ce stade sa participation dans le site evike-europe.com et envisage sa vente, tout en prévoyant la cession ou la fermeture de ses boutiques. Ces actions pourraient porter la valeur totale des actifs au-delà de 10 millions d'euros.

La valeur comptable des actifs civils restants, estimée à 5 millions d'euros, sera dépréciée sans impact sur la trésorerie lors de la prochaine clôture.

3 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

3.1 Principes et méthodes comptables

3.1.1 Changement de méthode ou de présentation

Dans le cadre de sa clôture depuis 31 décembre 2023, la société CYBERGUN a décidé de changer la méthode de présentation de ses états financiers en passant des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) aux Principes Comptables Français (French GAAP).

Dans le cadre de cette migration, la société présente ci-après un tableau de passage entre le référentiel IFRS et le référentiel French GAAP.

En K€							
Libellé	06/2023 IFRS	Annul. IFRS 16	ID s/ Annul IFRS 16	Impact ECA/ECP	Annul JV BSA	Divers	06/2023 French Gaap
Résultat opérationnel	(2 417)	(37)				455	(1 999)
Résultat financier	(1 008)			526	792	(310)	-
Résultat exceptionnel	-					(395)	(395)
QP stes mise en équivalence	-						-
Produits / charges d'impôts	112		(9)			141	244
Résultat net	(3 313)	(37)	(9)	526	792	(109)	(2 150)

3.1.2 Référentiel et méthodes comptables

Les états financiers consolidés au 30 Juin 2024 ont été établis en conformité avec le règlement ANC n° 2020-01 qui abroge et remplace le règlement CRC n°99-02 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022.

Les états financiers consolidés respectent les principes comptables de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de prudence.

Les états financiers des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes du Groupe.

Les états financiers du Groupe ont été établis en Euro.

Pour l'application des principes comptables généraux, les comptes des sociétés incluses dans le champ de la consolidation sont retraités afin d'assurer :

- l'homogénéité des méthodes comptables pour l'ensemble des sociétés du groupe,
- l'élimination des opérations et des résultats internes,
- le calcul et la prise en compte des impositions différées.

3.1.3 Base d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

3.1.3.1 Utilisation d'estimations et du jugement

La préparation des comptes consolidés conformes au CRC 2020-01 nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèse et estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

3.1.4 Périmètre de consolidation

3.1.4.1 Principes comptables

Les comptes consolidés du Groupe regroupent les comptes de la société CYBERGUN et des filiales dans lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable.

Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les comptes consolidés à partir de la date de prise de contrôle ou d'influence ou jusqu'à la perte de contrôle ou d'influence.

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

- Intégration globale

Cette méthode est appliquée pour toutes les sociétés contrôlées de manière exclusive, soit détention directe ou indirecte de plus de 50% des droits de vote. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Les comptes sont pris en totalité poste à poste avec constatation du droit des minoritaires.

- Intégration proportionnelle

Cette méthode est retenue pour les sociétés contrôlées conjointement, c'est-à-dire, lorsqu'il y a un partage du contrôle entre les actionnaires. Les comptes sont pris poste à poste au pourcentage détenu par le groupe.

- Mise en équivalence

Cette méthode concerne les sociétés pour lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable. Seule la part de capitaux propres correspondant au pourcentage direct ou indirect détenu par la société est incluse dans les comptes consolidés.

Les sociétés non significatives au regard du total de leur bilan et de leur niveau d'activité ne sont pas consolidées.

3.1.4.2 Date de clôture

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes arrêtés au 30 juin 2024 pour l'ensemble des sociétés du Groupe à l'exception de la société CYBERGUN JAPAN qui clôture au 31 mars mais dont la contribution dans les états financiers est non significative.

3.1.4.3 Devises étrangères et méthode de conversion

La monnaie de fonctionnement du Groupe CYBERGUN est l'euro. Lorsque les comptes des filiales du groupe sont tenus dans diverses devises, un écart de change résultant des conversions a donc été constaté.

3.1.4.4 Périmètre de consolidation

<u>Nom des sociétés</u>	<u>Méthode d'intégration</u>	<u>Pourcentage d'intérêt</u>
Cybergun SCA	Mère	100,00%
Brains 4 Solutions	I.G	100,00%
Cybergun Italie	I.G	100,00%
Cybergun Hong Kong	I.G	100,00%
Cybergun Japan	I.G	33,00%
Spartan Imports Denmark	I.G	100,00%
Tech Group Hong Kong	I.G	100,00%
Softair USA	MEE	51,00%
Dolomedé AD1	I.G	100,00%
Microtrade	I.G	100,00%
SCI Notre usine	I.G	75,50%
Arkania group (Ex Valantur)	I.G	50,01%
Arkania ingenierie (Ex Huard)	I.G	50,01%
Arkania Industrie (Ex Smop)	I.G	50,01%
De Pommeray	I.G	50,01%
Arkania USA	I.G	50,01%
Verney Carron	I.G	49,40%
Verney Carron Développement	I.G	65,00%

IG : Intégration globale, MEE : Mise en équivalence

(*) CYBERGUN JAPAN : Détenu à 33% par CYBERGUN SCA, la société est consolidée suivant la méthode de l'intégration globale, la tête de groupe exerçant un contrôle majoritaire contractuel.

3.1.4.5 Evolution du périmètre de consolidation

Au cours de premier semestre de l'exercice 2024, le périmètre de consolidation a été impacté par les opérations suivantes :

- TUP de la des société TON-MARQUAGE dans la société de DOLOMEDE EVIKE EUROPE et
- TUP de la des société ARKANIA SAS dans la société de CYBERGUN SCA.

3.1.4.6 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères du groupe sont tenus dans leur monnaie de fonctionnement.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères y compris le goodwill sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis en euro au cours moyen de la période. Les capitaux propres sont conservés au taux historique. Les écarts de change résultant des conversions sont portés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

3.1.4.7 Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans le compte de résultat opérationnel.

Euro contre devise :	30/06/2024 6mois	31/12/2023 12 mois	30/06/2023 6mois
Taux de clôture			
USD	1,0705	1,0866	1,0866
DKK	7,4586	7,4474	7,4474
JPY	173,1500	157,1600	157,1600
Taux moyen sur la période			
USD	1,0705	1,0807	1,0807
DKK	7,4575	7,4462	7,4462
JPY	171,9400	145,7604	145,7604

3.1.5 Ecart d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. Les biens destinés à l'exploitation sont évalués à la valeur d'utilité. Les biens non destinés à l'exploitation sont estimés à leur valeur de marché à la date d'acquisition ou, en l'absence de marché, à leur valeur nette probable de réalisation.

Un écart d'acquisition positif représente l'excédent entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans le poste « Immobilisations incorporelles » conformément au nouveau règlement ANC 2020-01.

Un écart d'acquisition négatif correspond généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif au poste « Provisions pour risques et charges ». Il n'existe aucun écart d'acquisition négatif à ce jour.

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition sont effectués pour comparer la valeur recouvrable de ces écarts d'acquisition et leur valeur comptable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre (i) la juste valeur de cet actif diminuée de ces coûts de sortie et (ii) la valeur d'utilité de cet actif.

Afin de déterminer la juste valeur d'un actif, il est généralement utilisé des propositions de valorisation externes (lettre d'intention initiée dans le cadre d'opération de rapprochement par exemple) et à défaut la valeur d'utilité peut être déterminée sur la base de différentes méthodes dont notamment la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

La société n'a pas identifié au cours du 1er semestre 2024, d'éléments justifiant la réalisation d'un test d'impairment du goodwill dans le cadre de sa clôture semestrielle.

3.1.6 Immobilisations incorporelles

3.1.6.1 Brevets et licences

Les licences exclusives de reproduction sont amorties en linéaire sur la durée des contrats.

A la clôture de chaque exercice et pour chaque licence lorsqu'il existe des indicateurs de perte de valeur (par exemple ventes qui ne sont pas au niveau escompté ou en baisse), des cash-flows prévisionnels actualisés sont calculés. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable des licences, une dépréciation est pratiquée. Dans le cadre de son exercice 2024, la société n'a pas identifié d'indicateurs de perte de valeur sur ses licences en portefeuille ne faisant pas l'objet d'un amortissement.

Les frais internes relatifs aux dépôts de marques sont comptabilisés en charges. Il s'agit des coûts juridiques hors le dépôt lui-même ainsi que des frais induits (Téléphone, courrier, traductions etc...).

Il existe deux types de contrat de licences :

- Les licences acquises pour une certaine durée et ne donnant pas lieu à versement de royalties. Le droit d'acquisition est comptabilisé à l'actif et amorti sur la durée du contrat.
- Les contrats signés pour une certaine période moyennant le versement de royalties sur les ventes réalisées. Ces royalties correspondent à un pourcentage du chiffre d'affaires mais comportent pour la plupart des minima. Les royalties sont comptabilisées en charges d'exploitation.

La plupart des licences détenues par le Groupe revête les deux caractéristiques ci-dessus, à la fois portées au bilan au coût historique et faisant l'objet de versement de royalties en fonction du chiffre d'affaires.

Les logiciels informatiques sont amortis sur mode linéaire sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 5 ans.

3.1.6.2 Frais de recherche et développement

Les coûts de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles dès que les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- l'intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou le vendre,
- la capacité à l'utiliser ou le vendre,
- l'actif générera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour réaliser le projet,
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

L'ensemble des coûts de développement engagés, déterminés projet par projet en fonction des temps réellement passés par les ingénieurs du bureau d'étude ainsi que des frais directs s'y rattachant, sont étudiés et les projets sont comptabilisés à l'actif, pour le coût engagé, à compter de la date à laquelle l'ensemble des critères sont respectés.

Les frais de développement ne satisfaisant pas à ces critères sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les projets sont amortis à compter de la date de début des ventes se rapportant aux projets concernés sur une période de 10 ans compte tenu de la nature et de la longévité des contrats militaires auxquels se rapportent les frais de R&D.

Lorsque du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, la valeur d'utilité apparaît durablement inférieure à la valeur nette comptable, les frais de R&D activés peuvent faire l'objet d'une dépréciation exceptionnelle.

Au cours de son exercice 2023, le management du Groupe a dû faire face à des problématiques pouvant remettre en cause la bonne conduite de ces projets simulation et par voie de conséquence a décidé de procéder par prudence à la dépréciation de l'intégralité des frais de R&D activés sur cette activité au cours des exercices précédent soit un impact sur les comptes 2023 de (4.1) M€.

Dans la continuité de cette position, le Groupe a également pris la décision de ne pas activer dans ses comptes 2023 les frais engagés par le bureau d'étude sur ses activités de simulation et d'entraînements militaires (2.6 M€ sur l'exercice au 31 décembre 2023).

Au cours de son exercice 2024, le Groupe n'a procédé à aucune activation de frais de recherche et développement.

3.1.6.3 Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels sont immobilisés dans la mesure où les avantages économiques futurs associés à ces actifs bénéficieront au Groupe et lorsque les coûts correspondants peuvent être identifiés de façon fiable.

La valeur brute des immobilisations incorporelles est exprimée au coût historique. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie estimée.

3.1.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et amorties sur leur durée de vie. Les modes et durées d'amortissement sont repris dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Agencements	5 à 10 ans	Linéaire
Moules de production	10 ans	Linéaire
Mobilier	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 ans	Linéaire
Matériel de démonstration	5 ans	Linéaire

Ces actifs peuvent être dépréciés de manière exceptionnelle lorsque du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice leur valeur d'utilité apparaît durablement inférieure à la valeur nette comptable.

3.1.8 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participations et créances rattachées et de dépôts et cautionnement. Elles sont comptabilisées à leur coût historique.

Lorsque la valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur d'utilité est appréciée chaque année par référence notamment à l'actif net comptable réévalué des filiales détenues ou par référence aux multiples observés dans les transactions relatives à des entreprises comparables.

3.1.9 Contrats de location

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges d'exploitation.

En matière de crédit-bail et de location financement, le groupe a retenu la méthode de référence du règlement ANC 2020-01. L'activation des crédits baux au bilan consolidé du Groupe se traduit par la constatation de l'actif initialement financé, et de la dette restant à rembourser aux sociétés de crédit-bail au passif.

3.1.10 Stocks

Les stocks et en-cours sont valorisés selon la méthode du « coût moyen pondéré » coûts annexes compris : transport, droit de douane, etc.

Une provision pour dépréciation est enregistrée, si la valeur d'inventaire des stocks devient inférieure au coût de revient. La provision pour dépréciation des stocks a été déterminée selon les règles suivantes :

- Les stocks dont le délai de rotation est supérieur à 36 mois sont dépréciés à hauteur de 60%
- Les stocks dont le délai de rotation est compris entre 24 et 36 mois sont dépréciés à hauteur de 33%
- Les stocks dont le délai de rotation est compris entre 12 et 24 mois sont dépréciés à hauteur de 20%
- Les stocks n'ayant pas fait l'objet de vente au cours des 12 derniers mois sont dépréciés à hauteur de 85%.

Les marchandises en route concernent les stocks dont l'entreprise est déjà propriétaire mais qui sont en voie d'acheminement (non encore réceptionnées). Ces stocks flottants ont donné lieu à l'enregistrement d'une facture fournisseur, ou le cas échéant, d'une facture à recevoir.

3.1.11 Clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances sur lesquelles un risque de non-recouvrement est identifié en fin de période font l'objet d'une dépréciation. L'analyse du risque de non-recouvrement tient compte de critères tels que l'ancienneté de la créance, l'existence d'un litige ou la situation financière du client.

Le montant de la provision est déterminé selon les règles suivantes :

- Les créances dont la partie échue à 90 jours et plus est inférieure à 10K€ sont dépréciées systématiquement à 100% (à hauteur du montant échu à 90 jours et plus) ;
- Pour les créances dont la partie échue à 90 jours et plus est supérieure à 10K€, si cette partie représente moins de 30% du solde client, aucune provision n'est requise. A contrario, si cette partie représente plus de 30% du solde client, elles doivent être analysées individuellement et feront l'objet d'une dépréciation à 100% (à hauteur du montant échu à 90 jours et plus) s'il est estimé que le risque de non-recouvrement est significatif.

3.1.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les « disponibilités » correspondent aux liquidités disponibles en caisse ou en banque et aux effets à l'encaissement. Les découverts bancaires sont classés dans les « emprunts et dettes financières » à moins d'un an. Ces disponibilités et découverts bancaires sont évalués pour leur valeur nominale.

3.1.13 Capitaux propres

Les actions ordinaires sont comptabilisées dans les capitaux propres.

3.1.14 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges permettent de couvrir un risque ou une charge dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Ainsi une provision est comptabilisée à la clôture si le groupe a une obligation légale, contractuelle ou implicite à l'égard d'un tiers et dont il est probable qu'elle générera une sortie de ressources. Les montants provisionnés correspondent à la meilleure estimation de la sortie de ressource qui sera nécessaire pour éteindre les obligations. Les provisions pour litiges sont déterminées sur la base de chaque dossier en fonction des procédures en cours, des demandes faites et de leurs chances réelles de réalisation.

3.1.15 Engagements de retraite

Le montant des engagements en matière de pension, de complément de retraite, d'indemnités et d'allocation en raison du départ à la retraite des membres du personnel, est calculé selon l'hypothèse d'un départ à la retraite compris entre 65 à 67 ans

A chaque clôture, la valeur actualisée de l'engagement global du groupe est évaluée sur la base d'une méthode actuarielle. Chaque société réalise son propre calcul sur la base des profils individuels des salariés bénéficiaires (salaires et ancienneté à la date du départ) en fonction d'hypothèses de rotation de personnel et de mortalité en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. Les principales hypothèses retenues pour le calcul de ces engagements sont les suivantes :

Pour les salariés français ces calculs actuariels intègrent diverses hypothèses :

Échéance comptable	31/12/2023	
	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite:	65	64
Proportion de départs volontaires	100%	100%
Table de mortalité:	Tables INSEE 2014-2016	
Taux d'actualisation à l'ouverture:	3,75%	
Taux d'actualisation à la clôture : Taux SACEI 31/12/2023	3,12%	
Taux de charges sociales:	49,61%	37,92%
Taxe de Sécurité sociale sur mise à la retraite avant 70 ans	30%	
Augmentation annuelle des salaires:	3,00%	3,00%
Turn-over annuel moyen:		
	Moins de 61 ans	4,2%
	61 ans et plus	0,0%

Le groupe considère que le mode probable de départ à la retraite est un départ à l'initiative du salarié. La société n'a pas procédé à une actualisation de ses engagements de retraite au 30 juin 2024.

3.1.16 Emprunts et Dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charges financières. Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

Les ORA (Obligations Remboursables en Actions) constituent des « Autres fonds propres » lorsque, selon les clauses du contrat et/ou les conditions économiques de l'émission (au moment de l'émission), l'instrument n'est pas remboursable ou que son remboursement s'effectue par émission et attribution d'un autre instrument de capitaux propres de la société émettrice.

3.1.17 Dettes d'exploitation

Les dettes fournisseurs et sur autres créditeurs (dettes fiscales et sociales) sont évaluées à leur valeur nominale.

3.1.18 Impôts différés

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte des différences temporelles entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable. Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, afin de déterminer si cette valeur doit être réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Inversement, une réduction sera effectuée dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants soient disponibles. Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si les filiales ont le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale et simultanément.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les taux d'impôts retenus pour calculer les impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera. Les effets de modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé. Les impôts différés actif et passif sont compensés entité fiscale consolidée par entité fiscale consolidée.

Au 30 Juin 2024, les impôts différés ont été calculés au taux de 25 %. En cas de changement de taux d'impôt, les impositions différées sont ajustées au nouveau taux en vigueur sur l'exercice où le changement est connu et l'ajustement imputé en compte de résultat. Compte tenu des résultats déficitaires importants du Groupe, les impôts différés actifs n'ont pas fait l'objet au 30 Juin 2024 d'une activation dans les comptes consolidés, car leur caractère recouvrable à moyen terme n'est pas assuré.

3.1.19 Chiffre d'affaires consolidé

De manière générale, les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires dans toutes les sociétés du groupe obéissent à la règle selon laquelle la livraison déclenche la facturation et par conséquent la comptabilisation immédiate des produits.

Néanmoins, dans le cadre des activités de distribution Asie du Groupe, des contrats couvrant plusieurs exercices peuvent être signés avec les partenaires, entraînant l'émission d'une facture globale pour l'ensemble de la période. Dans cette situation, la société neutralise la facturation des ventes ne correspondant pas à son exercice en cours par un produit constaté d'avance et neutralise également les achats liés par une charge constatée d'avance.

3.1.20 Résultat par action

Le « résultat de base par action » est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice (prorata temporis).

Le « résultat dilué par action » est obtenu en divisant le résultat net dilué part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires (prorata temporis). Les instruments dilutifs comprennent notamment les obligations convertibles.

Conformément au règlement CRC 2020-01, lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est réputé égal à ce résultat de base par action, tous les instruments étant alors considérés comme anti dilutifs.

3.1.21 Comptabilisation des intérêts minoritaires

Lorsque, à la suite de pertes, la part revenant aux intérêts minoritaires d'une entité consolidée par intégration globale devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont déduits des intérêts majoritaires, sauf si les associés ou actionnaires minoritaires ont l'obligation formelle de combler ces pertes.

Si, ultérieurement, l'entité consolidée réalise des bénéfices, les intérêts majoritaires sont alors crédités de la totalité des profits jusqu'à ce que la partie qu'ils avaient assumée des pertes imputables aux intérêts minoritaires ait été totalement éliminée.

3.2 Gestion du risque financier

3.2.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. La principale composante de cette dépréciation correspond essentiellement à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.

Dans le cadre de la clôture des comptes au 30 juin 2024, le management estime que le degré de criticité de ce risque est moyen.

3.2.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

En cas de tension sur la trésorerie, le groupe privilégie le paiement de ses fournisseurs stratégiques afin de ne pas remettre en cause son niveau d'activité et son cash-flow. Il accentue d'autre part ses efforts pour assurer une meilleure gestion de ses actifs et notamment dégager des ressources financières.

Dans le cadre de la clôture des comptes au 30 juin 2024, le management estime que le degré de criticité de ce risque est moyen, étant considéré que le Groupe a peu accès à des lignes de financement bancaires mais dispose :

- d'un financement à venir sur la vente d'un terrain pour 900 K€ ;
- du produit des opérations de cession d'actifs en cours sur la base d'une valorisation supérieure à 10 M€ .

3.2.3 Risque de marche

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables. Dans le cadre de la clôture des comptes au 30 juin 2024, le management estime que le degré de criticité de ce risque est élevé notamment concernant les instruments de capitaux propres.

3.2.4 Risque de change

Le Groupe peut être exposé au risque de change :

- sur les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que l'euro, pour l'essentiel du dollar américain ;
- sur ses transactions courantes d'achats et de ventes de marchandises effectuées en dollar américain.

Dans le cadre de la clôture des comptes au 30 juin 2024, le management estime que le degré de criticité de ce risque est élevé car le Groupe n'a pas souscrit à des instruments de couverture du risque de change au cours de l'exercice.

3.2.5 Risques liés à la guerre en Ukraine

Le groupe demeure particulièrement attentif aux conséquences de la crise russo-ukrainienne sur le marché Européen notamment concernant les aspects d'approvisionnement et de flux logistiques. Cette vigilance s'applique également sur les transactions monétaires avec d'éventuelles contreparties commerciales russes, compte tenu des sanctions internationales frappant en particulier un certain nombre de banques russes. En date d'arrêtés des comptes, le Groupe estime le degré de criticité de ce risque est moyen étant considéré que la Société ne peut fournir de garantie sur le fait que la guerre en Ukraine sera maîtrisée durablement dans un avenir proche. Dans ces circonstances potentiellement très évolutives, le management demeure mobilisé pour analyser sans délai les conséquences induites sur ses états financiers.

3.2.6 Risque de dilution

Le financement par fonds propres constitue le principal mode de financement (certaines entités du Groupe utilisent également l'affacturage client) du Groupe. Compte tenu des projets du Groupe, il ne peut être exclu que, dans le futur, elle procède à de nouvelles émissions avec un possible impact dilutif pour ses actionnaires. Un actionnaire qui détenait 1% du capital au 1er janvier 2024 ne détient plus que 0.06 % du capital au 30 juin 2024

De plus, la très forte dispersion de l'actionnariat entraîne des difficultés récurrentes à réunir un quorum lors des Assemblées Générales d'actionnaires pour statuer sur les résolutions relevant du quorum requis pour les Assemblées Générales extraordinaires.

Dans le cadre de la clôture des comptes au 30 juin 2024, le management estime que le degré de criticité de ce risque est élevé, étant considéré qu'il reste des BSA restant à exercer dans le cadre de la fiducie mise en place en 2023.

3.3 Notes aux états financiers consolidés

3.3.1 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Ouverture	Acquisitions / Dotations	Diminutions / Reprises	Autres mouvements	Ecarts de conversion	30/06/2024
Frais de recherche et développement	7 135			(615)	10	6 530
Logiciel et sites internet	4 963					4 963
Concessions, licences et brevets	2 175	14	(14)		9	2 183
Autres immobilisations incorporelles et avances	509	116	(116)			509
Immobilisations incorporelles valeurs brutes	14 782	130	(130)	(615)	19	14 185
Immobilisations incorporelles amortissements et dépréciations	(10 536)	(90)	130	615	(10)	(9 891)
Total - Immobilisations incorporelles nettes	4 246	40	-	-	9	4 294

Au 30 Juin 2024, les immobilisations incorporelles à l'actif du Groupe s'élèvent à 4 294 K€ soit un niveau stable comparé à la clôture 2023.

Au 30 Juin 2024 compte tenu des éléments de dépréciation comptabilisés (100% des frais de R&D sur contrat de simulation), les immobilisations incorporelles nettes correspondent essentiellement au portefeuille de licences du périmètre civil pour un montant net de 2.2 M€ et des frais de R&D activés au bilan de VERNEY CARRON pour 1.3 M€.

3.3.2 Ecart d'acquisition

En milliers d'euros	Ouverture	Acquisitions - /- Dotations	Diminutions -/ Reprises	Variation de périmètre	Autres mouvements	Ecarts de conversion	30/06/2024
Ecarts d'acquisition valeurs brutes	8 315			-			8 315
Ecarts d'acquisition amortissements et dépréciations	(4 231)			-			(4 231)
Ecarts d'acquisition	4 084			-		-	4 084

Le goodwill net comptabilisé à l'actif du Groupe s'élève au 30 Juin 2024 à 4 084 K€. Aucun ajustement de la valeur du goodwill net n'a été comptabilisé par le management dans le cadre de la clôture semestrielle 2024 (Cf. Note 1.4.6 Goodwill).

3.3.3 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Ouverture	Acquisitions / Dotations	Diminutions / Reprises	Autres mouvements	Ecarts de conversion	30/06/2024
Terrains et constructions	3 369					3 369
Véhicules, matériels et outillages	19 038	325			11	19 374
Mobiliers, agencements et installations	2 058	(287)				1 771
Autres immobilisations corporelles et avances	157				2	159
Immobilisations incorporelles valeurs brutes	24 622	38	-	-	13	24 673
Immobilisations incorporelles amortissements et dépréciations	(18 885)	(664)	-	-	(13)	(19 562)
Total - Immobilisations incorporelles nettes	5 738	(626)	-	-	-	5 111

Les immobilisations corporelles nettes au 30 Juin 2024 s'élèvent à 5 111 K€, soit une baisse de 626 K€ par rapport à l'ouverture de l'exercice et qui résulte essentiellement des dotations aux amortissements de la période.

Au 30 juin 2024, les immobilisations corporelles correspondent principalement au bâtiment porté par la SCI NOTRE USINE et aux installations techniques du pôle ARKANIA.

3.3.4 Immobilisations financières

En milliers d'euros	30/06/2024	31/12/2023
Titres de participations	557	557
Prêts, cautionnements	273	287
Autres immobilisations financières	2 067	2 020
Autres actifs financiers	1 477	1 121
Total - Immobilisations financières	4 374	3 985

Au 30 Juin 2024, les immobilisations financières nettes s'élèvent à 4 374 K€ soit une augmentation de 388 K€ et correspondent principalement à :

- 557 K€ de titres de participations correspondant presque exclusivement aux titres de participation détenus par la société VERNEY CARRON dans sa filiale SERENICITY ;
- 273 K€ de dépôts et cautionnements ;
- 2 067 K€ d'autres immobilisations financières correspondant presque exclusivement aux droits représentatifs de la société VERNEY CARRON dans une fiducie sureté (Cf Paragraphe suivant) ;

- 1 477 K€ d'autres actifs financiers non courant correspondant à hauteur de 1 234 à des créances détenues par le Groupe sur la société SAUSA mise en équivalence, et 243 K€ du prix de cession des titres de sociétés américaines.

Pour rappel en 2022, dans le cadre du protocole bancaire de la société VERNEY CARRON, l'accord prévoyait la constitution d'une fiducie sureté entre la Société et les partenaires bancaires impliqués dans l'acquisition du site de Saint Etienne et ayant concédés un abandon des hypothèques détenues sur la société. Cette fiducie prévoit ainsi qu'en cas de cession du bâtiment d'ici à mai 2030, une rétrocession d'une partie du produit de la cession reviendra aux partenaires bancaires constituants de la fiducie. Dans la continuité de sa position 2022, le management estime qu'à ce jour, aucun élément ne vient remettre en cause l'hypothèse selon laquelle la rétrocession du prix de cession estimée à 0,3 M€ serait couverte par la PV de cession réalisée dans le cadre de cette opération.

3.3.5 Stock et en-cours

En milliers d'euros	30/06/2024	31/12/2023
Stock de marchandises	9 033	11 517
Stock de MP	2 787	2 462
En cours et produits finis	8 994	9 713
Total Stocks Bruts	20 815	23 691
Dépréciation s/ stocks	(972)	(922)
Total - Stocks nets	19 842	22 769

Au 30 Juin 2024, les stocks du Groupe s'élèvent à 19 842 K€ soit une baisse de 2 927 K€ par rapport à la clôture 2023. Cette baisse impacte essentiellement le périmètre civil en raison du ralentissement de l'activité compte tenu des opérations de cession de l'activité B2B et sur le périmètre Verney Carron.

La méthode de dépréciation des créances est inchangée par rapport aux clôtures précédentes.

3.3.6 Créances clients et comptes rattaches

En milliers d'euros	30/06/2024	31/12/2023
Clients et comptes rattachés	4 575	5 475
Clients douteux	974	975
Clients Factures à émettre	205	631
Total - Créances clients brutes	5 754	7 081
Dépréciation s/ créances clients	(1 971)	(2 025)
Total - Créances clients nettes	3 784	5 056

La provision pour dépréciation des créances client est comptabilisée lorsque l'encaissement d'une créance devient incertain. La méthode de dépréciation des créances est inchangée par rapport aux clôtures précédentes.

Hormis les créances commerciales échues ayant fait l'objet d'une provision pour perte de valeur, le Groupe CYBERGUN estime n'être exposé à aucun risque significatif de recouvrement.

La baisse des créances clients est à mettre en relation avec la baisse de l'activité sur les périmètres civil B2B et Verney Carron.

3.3.7 Autres créances d'exploitation

En milliers d'euros	30/06/2024	31/12/2023
Créances sociales et fiscales	5 747	4 975
Impôts différés actif	361	361
Comptes courants et débiteurs divers	978	810
Etat - Impôts sur les bénéfices	751	994
Charges constatées d'avance	399	1 637
Ecart de conversion actif	1 041	968
Avances et acomptes versés	598	551
Autres créances d'exploitation diverses	111	133
Total - Autres créances d'exploitation	9 987	10 430

Les autres créances d'exploitation au 30 Juin 2024 s'élèvent à 9 987K€ soit une baisse de 443 K€ qui s'explique principalement par :

- Une hausse de 772 k€ des créances sociales et fiscales correspondant à l'impact TVA sur des flux de refacturation intra groupe étant précisé que cette augmentation de l'actif est neutralisée au passif par la hausse de dettes sociales et fiscales) ;
- Une baisse de 1 239 K€ des charges constatées d'avance constatées en 2023 concernant des contrats de distribution pluriannuels signés sur l'exercice 2023 sur le pôle civil B2B.

3.4.1 Capitaux Propres

Le capital social de la société au 30 juin 2024 est de 1 228 K€, composé de 1 228 300 actions, chacune entièrement libérée.

Les principales opérations de l'exercice sont résumées dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

	Capital	Primes	Réserves	Réserves de conversion	Résultat Net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres parts minoritaires	Capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2023	7 199	26 706	(5 221)	2 024	(14 611)	16 096	2 502	18 597
Entrée de périmètre						-		-
Subvention d'investissement						-		-
Exercice de BSA 2022	1	6				6		6
Augmentation par exercice de BSA E avec prix d'exercice > nominal	120	251				371		371
Augmentation par exercice de BSA E avec prix d'exercice < nominal	730	(494)				235		235
Conversion ORA Yorkville Advisory II avec prix d'exercice > nominal	341	459				800		800
Conversion ORA Yorkville Advisory II avec prix d'exercice < nominal	572	(322)				250		250
Réduction de capital du 26 02 2024	(7 734)		7 734			-		-
Résultat net de la période					(4 619)	(4 619)	(1 444)	(6 063)
Affectation de résultat N-1 (*)			(14 611)		14 611	-		-
Ecart de conversion				(228)		(228)	(8)	(237)
Autres opérations			(24)			(24)	13	(10)
Capitaux propres au 30/06/2024	1 229	26 605	(12 122)	1 795	(4 619)	12 888	1 061	13 950

(*) Dans l'attente de l'AG d'approbation des comptes 2023 n'ayant pas eu lieu à la date de publication du rapport, le résultat net 2023 a été affecté en réserve indisponible.

3.4.2 Autres fonds propres et emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	01/01/2024	Souscription	Remboursement	Conversion	Variation de périmètre	Autres mouvements	Ecart de conversion	30/06/2024
ORA BSA 2022	112							112
ORA YV	-	1 650		(1 050)				600
Total - Autres fonds propres	112	1 650		(1 050)				712
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 139		(641)					2 498
Autres emprunts obligataires - OS Fiducie	1 000	530						1 530
Autres emprunts et dettes assimilés - Crédit Vendeur Fiducie	4 807			(524)				4 283
Concours bancaires	116	200						316
Dettes financières	9 063	730	(641)	(524)				8 628
Dettes financières crédit-bail	1 830		(351)					1 479
Total - Dette financière crédit-bail	1 830		(351)					1 479
Total - Dettes financières et autres fonds propres	11 004	2 380	(992)	(1 574)				10 818

Les dettes à caractère financier au 30 juin 2024 s'élèvent à 10 818 K€ et correspondent à :

- 112K€ d'autres fonds propres correspondant aux ORA BSA émises en 2022 pour lesquelles les porteurs n'ont pas choisi d'apporter leur actif à la fiducie (Cf. Note Faits Marquants).
- 600K€ d'autres fonds propres correspondant aux ORA YV émises en 2024.
- 1 479 K€ de dettes de crédit-bail correspondant aux contrats de financement du parc industriel de la division militaire du Groupe.
- 8 628 K€ de dettes financières, qui se décomposent elles-mêmes entre :
 - (i) 2 498 K€ d'emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont la baisse sur la période est à mettre en relation avec les échéanciers de remboursement ;
 - (ii) 1 530 K€ d'autres emprunts obligataires correspondant aux Obligations Simples (« OS ») souscrites par la fiducie au cours de l'exercice ;
 - (iii) 4 283 K€ d'autres emprunts et dettes assimilées correspondant au crédit vendeur mis en place dans le cadre du processus d'équitization des ORA apportées à la fiducie.
 - (iv) 316 K€ de concours bancaires

Conformément aux termes de la convention de Fiducie, le crédit vendeur et le cas échéant les OS non équitizés au 31 décembre 2024 devront être remboursés en numéraire.

3.4.3 Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	01/01/2024	Dotation	Reprise	Variation de périmètre	Autres mouvements	Ecart de conversion	30/06/2024
Provisions pour perte de change	841		(14)				972
Provisions pour risques s/ litiges	147	-	(80)				67
Total - Provisions Pour Risques	988	-	(94)	-	-	-	1 040
Provisions IFC	1 200	-					1 200
Total - Provisions Pour Charges	1 200	-	-	-	-	-	1 200
Total provisions pour risques et charges	2 189	-	(94)	-	-	-	2 240

Au 30 Juin 2024, les provisions pour risques et charges s'élèvent à 2 240 K€ et se décomposent entre :

- 1 040 K€ de provision pour risques qui correspondent essentiellement aux provisions pour pertes de change constatées principalement sur les expositions intragroupes ;
- 1 200 K€ de provisions pour charges qui correspondent exclusivement aux indemnités de départ à la retraite provisionnées pour les salariés des entités françaises (la valeur des droits relatifs aux salariés des sociétés étrangères ayant été estimée non significative).

3.4.4 Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs pour 8 581 K€ correspondent essentiellement à des dettes sur achats de marchandises et / ou de prestations de sous-traitance.

3.4.5 Autres dettes d'exploitation

En milliers d'euros	30/06/2024	31/12/2023
Dettes sociales et fiscales	8 999	7 560
Comptes courants et dettes diverses	2 850	2 642
Produits constatés d'avance	270	1 947
Ecart de conversion passif	3 036	2 426
Avances et acomptes versé	2 160	1 858
Autres	99	256
Total - Autres dettes d'exploitation	17 415	16 690

Les autres dettes d'exploitation au 30 juin 2024 s'élèvent à 17 415 K€ soit une augmentation de 725K€ qui s'explique principalement par :

- Une hausse de 1 439 K€ des dettes sociales et fiscales correspondant à l'impact TVA sur des flux de refacturation intra groupe étant précisé que cette augmentation de lu passif est neutralisée à l'actif par la hausse des créances sociales et fiscales) ;
- Une baisse de 1 676 K€ des produits constatés d'avance en lien avec des contrats de distribution pluriannuels signés sur l'exercice 2023
- Une hausse de 610 K€ des écarts de conversion passif ;
- Une hausse de 301 K€ des avances et acomptes versés notamment sur les sociétés CYBERGUN SCA et ARKANIA INGENIERIE ;
- Une hausse de 208 K€ des comptes courants et autres dettes diverses. Au 30 Juin les comptes courants et autres dettes diverses correspondent essentiellement à (i) des dettes de royalties sur licences de 705 K€ chez CYBERGUN SCA, et (ii) à 1 051 K€ de dettes courantes (hors dettes bancaires) incluses dans le plan de continuation de la société VERNEY CARRON, dettes lissées sur une durée comprise entre 4 et 8 ans selon la nature de la dette.

3.5.1 Chiffre d'affaires et marge brute

En milliers d'euros	30/06/2024	30/06/2023
Chiffre d'affaires	23 910	28 203
Autres produits de l'activité	65	91
Achats consommés	(15 366)	(16 870)
Marge brute	8 609	11 424
<i>Marge brute en % du CA</i>	36,0%	40,5%

3.5.2 Services extérieurs et autres services extérieurs

En milliers d'euros	30/06/2024	30/06/2023
Sous traitance générale	(233)	(226)
Crédit bail & locations	(660)	(680)
Charges locatives et de copropriété	(72)	(41)
Entretiens et réparations	(390)	(388)
Primes d'assurance	(239)	(200)
Services extérieurs - Autres	(216)	(230)
Total - Services extérieurs	(1 810)	(1 765)

En milliers d'euros	30/06/2024	30/06/2023
Personnel extérieur à l'entreprise	(366)	(444)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(836)	(421)
Rémunérations d'affacturage	(68)	(75)
Publicité, publications, relations publiques	(419)	(423)
Transport de biens et transp. collectifs du pers.	(381)	(438)
Déplacement, missions & réceptions	(122)	(241)
Frais postaux & télécommunications	(27)	(40)
Services bancaires & assimilés	(75)	(80)
Autres services - Divers	(14)	(36)
Total - Autres services extérieurs	(2 308)	(2 197)

3.5.3 Charges de personnel

En milliers d'euros	30/06/2024	30/06/2023
Rémunération du personnel	(5 897)	(5 696)
Charges sociales	(2 331)	(2 121)
Total - Charges de personnel	(8 228)	(7 817)

La baisse des charges du personnel est à considérer en lien avec des départs de salariés consécutifs aux opérations et cessions de la branche CIVIL et l'arrêt des programmes simulation sur le périmètre militaire.

3.5.4 Autres produits et charges d'exploitation

Autres produits d'exploitation

En milliers d'euros	30/06/2024	30/06/2023
Production stockée / immobilisée	(686)	(404)
Subvention d'exploitation	76	118
Redevances & royalties	25	-
Gains de changes sur créances commerciales	27	42
Transfert de charges et autres produits d'exploitation divers	355	196
Total - Autres produits d'exploitation	(203)	(49)

Les autres produits d'exploitation au 30 Juin 2024 s'élèvent pour (203) K€ et correspondent principalement à une variation négative de la production stockée et ou immobilisée sur le périmètre Arkania partiellement compensée par 355 K€ de transfert de charges et autres produits divers en lien notamment avec diverses refacturations opérationnelles (personnel, espace publicitaires), des remboursement d'OPCO et de prévoyances.

Autres charges d'exploitation

En milliers d'euros	30/06/2024	30/06/2023
Redevances & royalties	(409)	(389)
Pertes sur créances irrécouvrables	(2)	-
Pertes de changes sur créances commerciales	(16)	(88)
Autres charges d'exploitation diverses	-	-
Total - Autres charges d'exploitation	(428)	(477)

Les autres charges d'exploitation au 30 Juin 2024 s'élèvent à 428 K€ et correspondent essentiellement à 409 K€ des charges de royalties dans le cadre de l'exploitation du portefeuille de licence airsoft.

3.5.5 Dotation aux amortissements et provisions

En milliers d'euros	30/06/2024	30/06/2023
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	(90)	(132)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	(576)	(686)
Dotations / Reprise provision pour dépréciation sur immobilisations	-	-
Dotations / Reprise provision pour dépréciation sur actif circulant	5	38
Dotations / Reprise provision pour risques et charges	94	(88)
Total - Dotations nettes aux amortissements et provisions	(568)	(868)

Les dotations nettes aux amortissement et provisions de l'exercice 2024 s'élèvent à (568 K) € et se décomposent principalement comme suit :

- 666 K€ de dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles dont 90 K€ au titre des immobilisations incorporelles et 576 K€ au titre des immobilisations corporelles (essentiellement constaté au sein du périmètre ARKANIA) ;
- 94 K€ de reprise sur provision pour risques et charges concernant des litiges chez CYBERGUN SCA.

3.5.6 Résultat Financier

En milliers d'euros	30/06/2024	30/06/2023
Gains de change	198	256
Reprises sur provisions financières	-	1 378
Autres produits financiers	4	55
Produits financiers	202	1 689
Charges d'intérêts	(159)	(103)
Pertes de change	(292)	(28)
Dotations aux provisions	(284)	(1 347)
Autres charges financières	(168)	(209)
Charges financières	(902)	(1 688)
Résultat financier	(701)	0

Le résultat financier au 30 Juin 2024 est négatif à hauteur de 701 K€ et se décompose principalement comme suit :

- 159 K€ de charges d'intérêts en lien avec les emprunts bancaires du périmètre ARKANIA ;
- Un résultat de change net négatif à hauteur de 94 K€;
- Des dotations financières nette pour 284 K€ correspondant à une dotation de provision sur écart de conversion ;
- 168 K€ d'autres produits et charges financières.

3.5.7 Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	30/06/2024	30/06/2023
Produits de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Produit de cession et déconsolidation des immobilisations financières et titres	-	-
Reprises sur provisions exceptionnelles	-	46
Autres produits exceptionnels	30	18
Produits exceptionnels	30	64
Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	-	(0)
Dotations aux amortissements et provisions exceptionnels	-	-
Autres charges exceptionnelles	(394)	(460)
Charges de cession et déconsolidation des immobilisations financières et titres	-	-
Charges exceptionnelles	(394)	(460)
Résultat exceptionnel	(364)	(395)

Le résultat exceptionnel de l'exercice au 30 juin 2024 est négatif à hauteur de 364 K€ et correspond essentiellement à 394 K€ de charges exceptionnelles répartis entre :

- Des pénalités pour 220 K€
- Des indemnités de ruptures conventionnelles et de licenciements pour 48 K€
- Une charge exceptionnelle nette de 125 K€ au titre de charges et produits sur exercices antérieurs dans le cadre de la restructuration du bilan des sociétés Ton-Marquage et Dolomède en vue de l'opération de TUP.

Pour rappel en 2023, le résultat exceptionnel de 395 K€ correspond essentiellement au pénalités et redressement envers des organismes sociaux et fiscaux sur la société SMOP et de la perte sur créances non commerciales constatées sur l'exercice chez CYBERGUN SCA.

4 RAPPORT D'ACTIVITE

CYBERGUN est une société en commandité par action, dont le siège est situé 40, boulevard Henri-Sellier à Suresnes (92150)

CYBERGUN S.C. A est coté sur Euronext Growth depuis le 30 janvier 2014.

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour le premier semestre de l'exercice 2024 soit une période de 6 mois couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2024.

Les comptes semestriels de l'exercice 2024 dégagent une perte de 6 063 K€.

Le bilan, le compte de résultat et les notes annexes sont présentés en milliers d'euros sauf mention contraire.

ANALYSE DES RESULTATS

CESSION ENGAGÉE DES ACTIVITÉS DU PÔLE CIVIL POUR UNE VALORISATION GLOBALE DE PLUS DE 10 M€

En K€, non audité	S1 2023	S1 2024
Chiffre d'affaires	17 193	11 843
Résultat d'exploitation	(589)	(2 911)

CYBERGUN a engagé, au cours du 1^{er} semestre 2024, la cession de son pôle Civil, activité historique du Groupe. Le processus a abouti à la signature d'un accord en septembre 2024 pour la cession de l'essentiel des actifs pour un montant global maximum de 9,3 M€.

Le Groupe reste propriétaire de sa participation au sein du site Internet Civil B2C evike-europe.com (1,1 M€ de chiffre d'affaires en 2023) pour lequel des discussions ont été engagées en vue d'une cession. Concernant les boutiques détenues en propre (1,6 M€ de chiffre d'affaires en 2023), leur cession ou leur fermeture ont également été engagées. La valeur globale des actifs cédés sera supérieure à 10 M€.

Au cours du 1^{er} semestre 2024, le processus de cession a eu un impact direct sur l'activité (-31%) et sur la rentabilité du pôle (perte d'exploitation de -2,9 M€).

A noter que la valeur comptable des actifs civils restants, estimée à 5 M€, sera dépréciée, sans impact sur la trésorerie, lors de la prochaine clôture.

CROISSANCE ET RETOUR À LA RENTABILITÉ D'ARKANIA

En K€, non audité	S1 2023	S1 2024
Chiffre d'affaires	8 553	10 432
Résultat d'exploitation	(915)	691

Comme annoncé, l'objectif stratégique de la cession du pôle Civil est de libérer des ressources pour accompagner la très forte dynamique du pôle Militaire. Cette perspective est illustrée par le très bon 1^{er} semestre 2024 d'ARKANIA qui réalise un chiffre d'affaires de 10,4 M€, en croissance de +22%, et un résultat d'exploitation positif de 0,7 M€, en amélioration de +1,6 M€ en un an.

RECHERCHE DE NOUVEAUX PARTENAIRES POUR VERNEY-CARRON AFIN DE FINALISER LE RETOURNEMENT

En K€, non audité	S1 2023	S1 2024
Chiffre d'affaires	2 548	1 700
Résultat d'exploitation	(495)	(2 952)

Les difficultés opérationnelles se concentrent aujourd'hui sur VERNEY-CARRON, plus ancien manufacturier d'armes français, dont CYBERGUN a pris le contrôle en 2022.

VERNEY-CARRON reste engagé dans le contrat-cadre relatif à la fourniture d'armement à l'Ukraine, même si le calendrier initialement espéré n'a pas été tenu pour des raisons indépendantes de la Société. En effet, comme annoncé dès l'origine, l'exécution de ce contrat-cadre est soumise à la mise en place du financement nécessaire. Selon les informations dont dispose la Société, la perspective de la signature d'un contrat reste d'actualité et sa mise en œuvre est toujours conditionnée à l'expression par le gouvernement ukrainien de ses besoins prioritaires en termes d'armement.

De son côté, VERNEY-CARRON a préparé son organisation et ses approvisionnements afin d'être en mesure de mettre en œuvre le contrat dès sa signature. La Société a notamment obtenu les autorisations d'import-export nécessaires entre la France et l'Ukraine dans le domaine des armes, pour la totalité des volumes prévus dans le contrat-cadre préalable à l'exécution de ce contrat.

Ce décalage de calendrier a pour conséquence un manque à gagner important pour VERNEY-CARRON qui affiche une perte d'exploitation significative au 30 juin 2024 (-3,0 M€).

Dans ce contexte, CYBERGUN a initié la recherche d'un partenaire industriel capable d'accompagner le développement de VERNEY-CARRON au cours des prochaines années. La Société dispose d'un savoir-faire incomparable dans la fabrication d'armes et d'une capacité industrielle « *made in France* » reconnue.

ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Le chiffre d'affaires consolidé ressort à 24,0 M€, contre 28,3 M€ au 1^{er} semestre 2023, le retrait d'activité du pôle Civil (cession en cours) et de VERNEY-CARRON (attente de l'exécution du contrat-cadre ukrainien) étant partiellement compensé par la croissance d'ARKANIA.

Le résultat d'exploitation annuel ressort à -5,2 M€, contre -2 M€ au 1^{er} semestre 2023, là encore du fait des contre-performances du pôle Civil et de VERNEY-CARRON.

Après prise en compte de la charge financière (intérêts d'emprunts et écarts de change pour -0,7 M€) et du résultat exceptionnel (-0,4 M€), le résultat net du 1^{er} semestre 2024 s'élève à -6,1 M€ (-3,7 M€ un an plus tôt).

Compte-tenu de la part des minoritaires dans certaines filiales, dont VERNEY-CARRON, le résultat net part du Groupe ressort à -4,6 M€ contre -2,0 M€ un an plus tôt.

ANALYSE DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE

A fin juin 2024, CYBERGUN affichait des capitaux propres de 14,0 M€ et une dette financière brute de 8,6 M€ composée à 75% d'obligations ou d'engagements devant être remboursés en actions.

Compte-tenu de sa trésorerie (1,5 M€), des fonds à recevoir de la cession du pôle civil et de la vente d'un terrain pour 0,9 M€, CYBERGUN estime être en mesure de pouvoir faire face à ses engagements financiers à 12 mois.

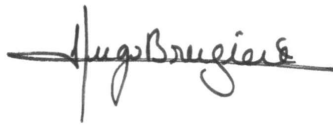
5 ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Dans le cadre de l'Assemblée générale extraordinaire du mardi 21 mars 2023, les actionnaires de la Société ont voté la mise en place d'une nouvelle structuration juridique avec une transformation de la CYBERGUN SA, historiquement constituée sous forme de société anonyme, en société en commandite par action (S.C.A.).

Dans ce cadre, la société CYBERGUN DÉVELOPPEMENT, société par actions simplifiée contrôlée par HBR INVESTMENT GROUP, a été nommée gérant et unique associé commandité de CYBERGUN S.C.A, devenant ainsi responsable solidairement et indéfiniment des dettes de la Société. Le conseil de surveillance de CYBERGUN S.C.A est constitué d'Emmanuel COURAUD, Fabrice GUARNERI et Dimitri ROMANYSZYN.

6 DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

La société CYBERGUN DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège est situé 40, boulevard Henri-Sellier à Suresnes (92150), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 948 838 651, représentée par son président, la société HBR INVESTMENT GROUP, société par actions simplifiée au capital de 400.000 euros, dont le siège est situé 40, boulevard Henri-Sellier à Suresnes (92150), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 812 878 692, elle-même représentée par son président, Hugo BRUGIERE, dûment habilité, agissant en sa qualité de gérant de la Société (le « Gérant ») atteste, à sa connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.



Hugo Brugière
Paris, le 05/11/2024